



Conseil municipal du lundi 25 janvier 2021 Interventions du groupe Un nouveau souffle pour Guérande

Monsieur le maire
Chers collègues

Chaque année le débat d'orientation budgétaire est l'occasion pour chacun de savoir quelle destination est faite de l'argent public qui est confié aux élus. Il doit présenter un rapport sur l'orientation budgétaire ainsi que les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les dépenses prévisionnelles en particulier celles liées aux effectifs. Celui qui prend place en début de municipale est d'autant plus important qu'il doit matérialiser clairement les choix qui sont ceux de la nouvelle équipe municipale. Au-delà des slogans de campagne, toujours un peu réducteurs, c'est une épreuve de vérité qui donne la direction et le calendrier qui seront suivis pour tout le municipale.

Or monsieur le maire, au-delà de quelques considérations générales et de ce que vous prévoyez pour le budget 2021, il manque l'essentiel à la copie que vous nous rendez ce soir : il y manque la perspective et les objectifs ! Vous nous expliquez que compte tenu du plan de relance national (qui entre nous soit dit concerne les 35000 communes de France) et le dispositif de soutien technique « petite ville d'avenir » il n'est pas possible de présenter un plan pluriannuel d'investissement ! Qui peut vous croire, alors que toutes les communes voisines chiffrent leur projet sur l'ensemble du municipale, (voire sur 2 municipales) et indiquent aussi clairement que possible à leurs concitoyens comment sera leur commune en 2026 ? C'est cela qui vous était demandé.

Le document comptable que vous nous présentez n'est pas suffisant. Ce n'est pas une photo du budget 2021 que nous voulons mais le scénario chiffré de vos projets pour les années qui viennent. Comment n'avez-vous pas retenu la leçon de la chambre régionale des comptes qui déjà en soulignait l'impérieuse nécessité ;

Le document que vous nous présentez est illisible : il manque l'orientation et donc la vision qui permet la construction budgétaire. L'entretien du patrimoine communal, la réfection de la voirie, le renouvellement du parc technique, la création de circulations douces, le soutien à la jeunesse, ... Qui pourrait être contre ? Il faut simplement nous dire le calendrier et la nature prévisionnelle de vos investissements pour pouvoir en exercer le pilotage. L'annualité budgétaire sert à ajuster chaque année les ressources à l'atteinte de la stratégie globale de développement, mais celle-ci est inexistante.

Plusieurs dossiers restent ainsi malheureusement en suspens qui nécessitent pourtant des orientations fortes : quelle vision pour le complexe Jean Ménagier à la fin du municipale ? quel calendrier de financement et quelles ressources pour la création controversée d'une école à la Maisonneuve pour remplacer celle de la Pradonnais ; Quelle dispositions envisagées pour faire face à la défection de cap Atlantique qui continue de nous rouler dans la farine en annonçant l'ajournement de la création d'une salle de spectacle sur le site du petit séminaire, tout en encaissant l'argent de sa vente ? continuer de mettre des rustine sur Athanor ?

Plus grave encore, la légèreté avec laquelle vous nous présentez une augmentation, pour la deuxième année consécutive de plus de 3 % des charges de personnel ; à ce rythme - là c'est 20 % sur l'ensemble du municipale : c'est irresponsable et ce n'est pas une fatalité car les primes d'ancienneté de ceux qui partent sont nettement supérieures à celles de ceux qui les remplacent. Votre rapport selon les textes aurait dû préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail : Or rien de tout cela. Nous aurions eu besoin de savoir comment vous vouliez piloter la masse salariale au lieu de la subir.

Monsieur le maire, je pensais que ce débat pourrait nous permettre d'échanger sur nos priorités respectives et je pensais que nous pourrions au moins éclairer nos concitoyens sur ce que serait notre commune dans 6 ans. Il n'en sera malheureusement rien. Nos concitoyens vous ont confié la gestion de leur commune mais souvenez-vous du cri des premiers gilets jaunes : « mais que font-ils de tout ce pognon ? » C'est une question légitime. Vous avez le droit de l'employer comme vous l'entendez mais vous avez le devoir de dire pour quel état final à atteindre. Le budget n'est que la traduction d'un projet, vous nous présentez malheureusement un budget sans projet

Délibération N°2 Pompes funèbres (pas de vote)

Ce rapport permet au moins de connaître les travaux envisagés pour 2021 mais il y manque aussi les objectifs pour le municipale, autre « qu'améliorer la comptabilité et la gestion » ce qui est évidemment la moindre des choses.

Délibération N°3 (Tarifs porte saint Michel)

C'est la troisième fois en 4 mois que ces tarifs reviennent en conseil municipal, à chaque fois pour une bonne raison, mais une étude initiale plus rigoureuse aurait permis de gagner du temps.

Délibération N°4 (droit de place au marché)

Délibération N°5 (Subvention CCAS)

Délibération 6 COS

Délibération N°8 (dispositif de soutien à la jeunesse)

Bonne idée sous réserve que les projets retenus tiennent la route

Délibération N° 9 (aide au permis de conduire)

Idée qui fonctionne plus ou moins bien au sein de multiples collectivités locales (région, département, commune) avec des disparités importantes sur les heures de bénévolat de contrepartie.

A ce sujet il faudra clarifier la relation : avantage en nature contre heures de bénévolat qui est sympathique mais qui n'est pas dans l'esprit du code du travail français ;

Nous allons voter pour mais ce sont les jeunes Guérandais qui nous diront si ce dispositif est pertinent.

Délib 10 SAGE

Délibération N°11 (atlas biodiversité)

J'ai du mal à croire que cela ne coûtera que 2000 € à la commune sur les 834787€ du projet global mais si c'est le cas, il ne faut pas s'en priver.

Délibération N°12 (membres élus au COPIL du PSC)

Candidature de Charles de Kersabiec

Délibération N° 13 (comité mécénat)

Non concerné

Délibération N° 14 Bro Gwenrann et festival celtique

Évidemment le contrat est que les 25000€ soit effectivement affectés à l'organisation éventuelle malheureusement des celtiques

Délibération N°15 convention triennale tennis

Ce procédé de convention triennale est le bon car il force les associations et club à afficher leur projet pour les 3 ans à venir, en échange de notre participation financière C'est exactement ce que nous réclamions pour la commune dans notre débat budgétaire initial

Délib 16 ;17 ; 18 ; 19 ; 20 ; conventions triennales

Délib 21 (Convention Diwan)

Délibération N° 22 (avenant convention OGEC St Joseph de Pavie)

Compte tenu de la structure de Guérande et de la proximité de certains villages avec les communes de la Baule et du Pouliguen, Nous recommandons de faciliter le bénéfice de ce forfait pour les enfants qui y sont scolarisés en école privée sans conditions trop restrictives ; les habitants de Beslon ou de Saillé méritent que Guérande fasse preuve d'intelligence de situation

Délib 23 ;24 (conventions OGEC)